

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EDUCATEUR:
APPROCHE CONCEPTUELLE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 983023U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EDUCATEUR: APPROCHE CONCEPTUELLE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'approfondir des fondements conceptuels et/ou des outils théoriques et techniques relatifs au travail socio-éducatif.

D'autre part, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'approfondir l'approche pluridisciplinaire et la réflexion critique fondée sur l'articulation entre les fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Educateur : approche méthodologique 1

A partir de situations relationnelles :

- ◆ utiliser des techniques d'expression dont le message « je », être à l'écoute des autres et tenir compte des réactions de son ou ses interlocuteurs ;
- ◆ rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non verbaux observés et de leur contexte ;
- ◆ distinguer les faits de leur interprétation ;
- ◆ prendre en considération les particularités culturelles ;
- ◆ argumenter ses opinions personnelles en se référant aux rôles de l'éducateur ;
- ◆ participer à des activités d'animation en se questionnant sur leur sens éducatif et en relevant ses propres atouts et limites ;

Educateur : approche conceptuelle 1

En respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, au travers d'épreuves écrites et/ou orales :

- ◆ définir, utiliser ou illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychologie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du travail socio-éducatif;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures.

Educateur : stage d'immersion

En référence au contenu méthodologique de son niveau de formation et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ relater une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ décrire et rendre compte de ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

Educateur : découverte du métier

En référence au profil professionnel de l'éducateur,

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit le métier d'éducateur ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF : « EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », « EDUCATEUR : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 », « EDUCATEUR : STAGE D'IMMERSION » et « EDUCATEUR : DECOUVERTE DU METIER » classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de Périodes
Sciences économiques, sociales et politiques	CT	B	20
Psychopédagogie	CG	A	40
Séminaire d'éducation à la santé	CT	B	16
Philosophie	CT	B	16
Législation du travail	CT	B	20
Français	CG	A	24
2. Part d'autonomie		P	34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME

Dans l'optique d'acquérir notamment une connaissance suffisante du vocabulaire relatif au travail socio-éducatif, au départ de situations exemplatives et en recourant notamment aux TICE¹:

4.1. Sciences économiques, sociales et politiques

- ◆ de situer le travail socio-éducatif et ses enjeux dans le contexte économique, politique et social ;
- ◆ de développer une approche citoyenne des situations sociales ou économiques qu'il rencontre sur la base de l'explicitation éventuelle de données relatives :
 - ◆ à divers mécanismes régulant le système économique et social (allocations sociales, indice des prix, ...),
 - ◆ aux missions des différentes institutions organisant le système social (CPAS, sécurité sociale, ...).

4.2. Psychopédagogie

En se référant aux étapes du développement de la personne (du début à la fin de la vie), en tenant compte du fait que la construction de la personnalité est un processus sans cesse en évolution et dans le but de favoriser une approche éducative spécialisée,

- ◆ d'expliciter des notions telles que normalité, anormalité, handicap physique, mental, social, ...et de poser une réflexion critique ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principaux symptômes et principales manifestations cliniques de différentes psychopathologies (névroses, psychoses, troubles comportementaux,...) ;
- ◆ de proposer et d'argumenter des attitudes éducatives adéquates ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le vocabulaire relevant des équipes pluridisciplinaires en vigueur dans les services et institutions dans lesquelles travaillent des éducateurs.

4.3. Séminaire d'éducation à la santé

- ◆ de situer le rôle de l'éducateur face à divers problèmes de santé rencontrés dans la profession ;
- ◆ de relever les principes de base de l'éducation à la santé.

4.4. Philosophie

Au travers de l'étude de conceptions philosophiques de l'éducation,

- ◆ de poser une réflexion philosophique sur les notions de projet, projet institutionnel, pédagogie du projet et de les différencier ;

¹ TICE : Technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement

- ◆ de poser une réflexion éthique sur le travail éducatif et social notamment en regard des normes et valeurs.

4.5. Législation du travail

Notamment au travers de l'analyse de situations professionnelles,

- ◆ de décrire les bases de la législation du travail (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, fonds sectoriels, commission paritaire,...) propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur ;
- ◆ de décrire succinctement les formes juridiques principalement en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, services publics,...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle dont relèvent les services et institutions éducatives évoqués.

4.6. Français

- ◆ de lire, comprendre et analyser des textes relatifs au secteur socio-éducatif ;
- ◆ de résumer des textes et en faire des synthèses ;
- ◆ de prendre des notes ;
- ◆ de rédiger divers documents tels que notes, rapports, récits de vie, ... , notamment à l'aide des TICE ;
- ◆ de prendre la parole et s'exercer à la re-formulation des thèmes rencontrés ;
- ◆ d'enrichir son vocabulaire ;
- ◆ d'apprendre des démarches d'autocorrection.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au travers de travaux écrits ou oraux de type professionnel respectant les usages de la langue française et à partir de situations professionnelles amenées par lui et/ou par les chargés de cours :*

- ◆ d'identifier :
 - ◆ différents acteurs socio-économiques qui caractérisent la situation proposée,
 - ◆ différentes institutions sociales susceptibles d'intervenir dans cette situation ;
- ◆ de caractériser la place de l'éducateur dans les questions relatives à la santé et à la sécurité ;
- ◆ d'identifier et de caractériser au moins 2 éléments relevant de la législation du travail qui influencent le cadre de travail de l'éducateur ;
- ◆ de justifier une proposition d'approche éducative individualisée et adaptée aux manifestations cliniques et d'y repérer des normes et des valeurs.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la pertinence des analyses,
- ◆ la pertinence des outils d'analyse utilisés,
- ◆ la rigueur avec laquelle les outils d'analyse sont analysés,
- ◆ le niveau d'intégration des concepts théoriques,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- ◆ la qualité de la présentation des travaux dont notamment l'utilisation des TICE.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour le cours de « LEGISLATION », il sera un

enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique dont notamment la gestion de dossiers relevant du champ socio-éducatif.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.